



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bovins et volailles

Question écrite n° 35620

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la modification de la nomenclature des installations relative aux élevages de bovins et de volailles. Un projet est actuellement en cours de discussion. Plusieurs associations de défense de l'environnement se sont émues de ne pas avoir été intégrées dans les structures de concertation réunissant uniquement représentants du monde agricole et administrations. Pourtant, l'adoption d'une telle réforme ne serait pas sans conséquence puisque les seuils d'autorisation et de déclaration applicables aux élevages bovins et de volailles passerait du simple au double. De ce fait, les études d'impact et consultation des conseils départementaux d'hygiène seraient abandonnées. Il lui demande de lui préciser si elle entend convier les associations protectrices de l'environnement aux discussions en cours sur l'élaboration du décret évoqué et les intentions des pouvoirs publics en matière de transparence pour la réalisation d'élevages ayant un impact non négligeable sur l'environnement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la participation des associations de défense de l'environnement au projet de révision de la nomenclature concernant les élevages de bovins et de volailles. Ce projet a, dans un premier temps, fait l'objet d'un travail technique qui a permis de mettre en forme un certain nombre de propositions. Ces propositions, accompagnées de tous les éléments qui avaient conduit les réflexions ainsi que des projections permettant de visualiser leur impact, ont été communiquées pour avis aux associations de défense de l'environnement. Dans un deuxième temps, ces associations ont été reçues par les services compétents du ministère de l'écologie et du développement durable et ont pu s'exprimer en direct sur le projet. Pour tenir compte des remarques exprimées au cours de cette consultation, le projet a été amendé et fera l'objet d'une nouvelle consultation, qui portera également sur les mesures destinées à accompagner la modification de la nomenclature, notamment les projets de prescriptions techniques. Les associations de défense de l'environnement auront ainsi une vue d'ensemble du dispositif réglementaire applicable aux élevages et leur positionnement en sera facilité. Le ministre de l'écologie et du développement durable est très attaché au principe de transparence. Les associations de défense de l'environnement seront par conséquent conviées aux discussions qui précéderont l'adoption des nouvelles règles applicables aux élevages.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35620

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1954

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5123